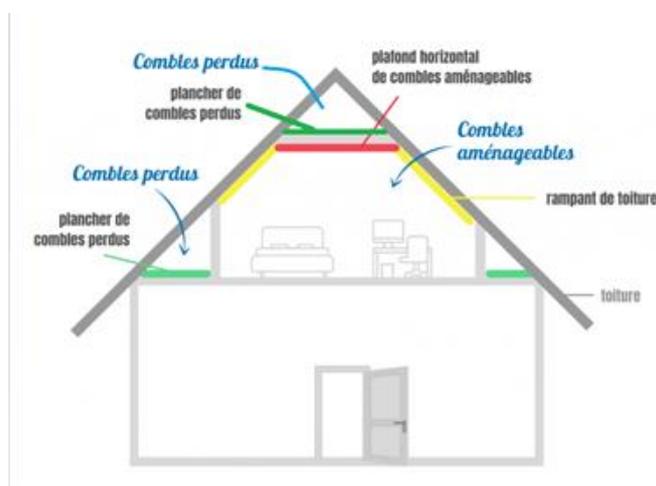


FICHE Aide aux isolants bio-sourcés

A. Nature de l'aide

Lorient Agglomération accorde une aide « isolants bio-sourcés » * aux propriétaires qui ont recours à ce type de matériaux pour des travaux d'isolation et ce, sans condition de ressources.

* excepté pour l'isolation du plancher de combles perdus et plafonds horizontal de combles aménageables seul.



Critère d'éligibilité : le matériau d'isolation bio-sourcé comprendra au moins 80 % de son poids d'origine végétale ou animale et les travaux d'isolation respecteront les critères de résistance thermique des aides nationales en vigueur, excepté pour le chaux-chanvre et le chaume.

La fourniture et la pose sera faite par **un professionnel qualifié RGE** (RGE non requis sur chaux-chanvre et chaume)

Exception : les matériaux d'isolation issus du recyclage comprenant moins de 80% de leur poids d'origine végétale ou animale, mais détenant le label « Produit bio-sourcé »(*) sont également éligibles. (exemple : isolant issu de coton recyclé).

(*) Consultables sur le site : <http://produitbiosource.eu/les-produits/>

Toute demande de subvention nécessitera au préalable un échange téléphonique ou un rendez-vous avec un conseiller habitat.

B. Public éligible

- Propriétaires occupants d'un logement en résidence principale achevé depuis plus de deux ans
- Propriétaires bailleurs de logement achevé depuis plus de deux ans et loué à titre de résidence principale
- SCI sous régime de l'impôt sur le revenu,

C. Montant de l'aide

Le bonus est de 20 €/m² plafonné à 2000 € par logement.

D. Cumul des aides

Cette aide de Lorient Agglomération peut être cumulable (*sous réserve des conditions en vigueur au moment de la demande*) avec :

- Les autres aides de Lorient Agglomération décrites sur le site de l'agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/habitat-et-urbanisme/espace-info-habitat/>
- L'aide de [MaPrimeRenov'](#) (hors obligation réglementaire) pour un logement de plus de 15 ans ;
- Les aides des fournisseurs d'énergie liées au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- [L'Eco-PTZ](#), et autres prêts dédiés à la rénovation énergétique ;
- [La TVA à taux réduit de 5,5%](#) ;

Pour aller plus loin, le guide de l'ADEME sur les aides financières :

https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/Anah-FR-Guide_des_aides_20240715-WEB-pages.pdf

En fonction des informations recueillies, vous serez accompagné par un technicien du service habitat ou un conseiller d'Aloen.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Dépôt de votre demande de subvention auprès de Lorient Agglomération

1. Pièces à fournir en papier à votre conseiller ou par mail à [**infoenergie@aloen.fr**](mailto:infoenergie@aloen.fr)
 - La fiche de renseignements en annexe dûment complétée
 - Le (ou les) dernier(s) avis d'imposition des membres occupant le logement
 - Un justificatif de propriété (copie de la taxe foncière ou acte notarié)
 - Le devis comportant l'adresse à laquelle les travaux seront réalisés, le montant de la prestation ainsi que la qualification du professionnel réalisant les travaux
2. A réception du dossier complet et conforme, vous recevrez un **mail de confirmation** de dépôt de la demande.
3. Lorient Agglomération vous adressera un courrier de notification d'accord de subvention sous 4 à 6 semaines.
4. Vous pouvez alors à faire réaliser les travaux par le professionnel.

Demander le paiement de la subvention

Les justificatifs sont à fournir en papier à votre conseiller ou par mail à infoenergie@aloen.fr

- Copie de la facture **détaillée et acquittée**
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), sur lequel vous indiquerez votre date de naissance

A réception des justificatifs, la demande de paiement sera envoyée au service comptabilité de Lorient Agglomération puis au Trésor Public, qui procédera au **paiement dans les 3 à 6 mois**.

Important : Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe financière déléguée par Lorient Agglomération. Des évolutions peuvent être décidées en cours d'opération (modifications des critères, suppression d'une aide ...). Seul le courrier de notification adressé au demandeur garantit l'accord de principe d'attribution d'une aide de l'agglomération.

Réservé au service Date de réception de la fiche renseignée à l'EIH :

Orientation par : UJ AS - Vers : MAR MPR CEE DPE/Audit

COORDONNEES DEMANDEUR*

*À renseigner impérativement

	<u>Demandeur :</u>	<u>Codemandeur :</u>
Nom, prénom :
Date de naissance :
Adresse, Commune :
Adresse et commune du projet (si différente) :
Téléphone domicile / portable :
Mail :

INFORMATIONS DEMANDEUR*

Votre statut : Propriétaire occupant Nouvel acquéreur Propriétaire bailleur Locataire Résident à titre gratuit

Situation Familiale : Nombre de personnes composant le foyer (fiscal) :

Dernier Revenu Fiscal de Référence de l'ensemble de votre foyer (si plusieurs RFR, les additionner) RFR = € **Réservé au service Type PO :**

INFORMATIONS LOGEMENT*

Votre logement : Maison Appartement

Année de construction : Date d'acquisition : Surface m² :

Votre logement est-il mitoyen ou accolé à d'autres logements ? OUI NON Si oui, nombre de cotés mitoyens :

Contient-il des pièces **attenantes** à un local non chauffé ? OUI NON

Si oui, cochez le type de local non chauffé : Garage Sous-sol Cave Vide sanitaire accessible

Avez-vous déjà eu une visite du service habitat de Lorient Agglomération ? OUI, année : NON

Avez-vous déjà eu des aides de l'Anah ? OUI, année : NON

Disposez-vous d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ? OUI NON

Si oui :

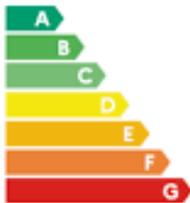
Année du DPE :

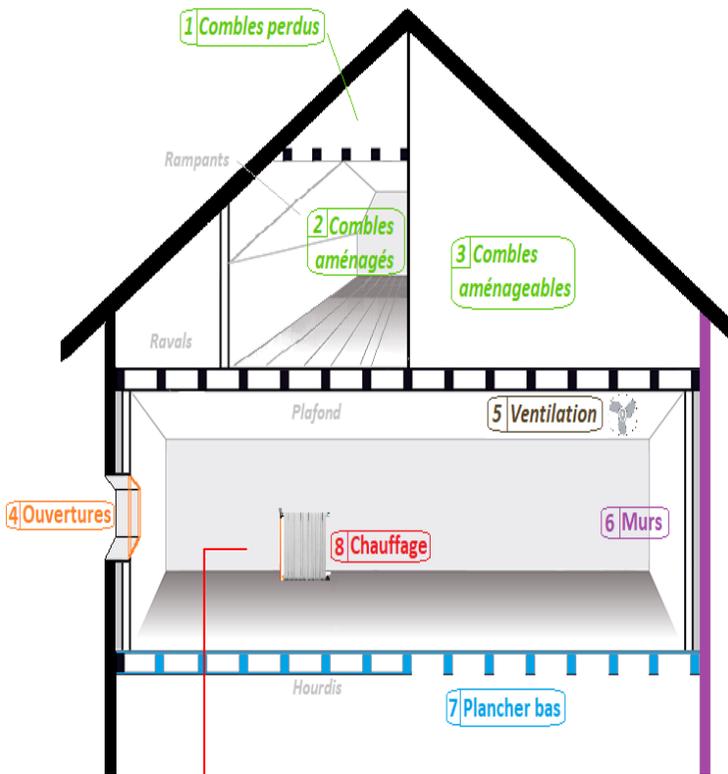
Consommation kwh/m².an :

Emission GES en Kg eqCO₂/m².an :

Etiquette énergétique :

Disposez-vous d'un audit énergétique ? OUI NON





		Votre logement		Année	Vos travaux souhaités
		INDIQUEZ l'épaisseur approximative, le type d'isolant actuel (laine, polystyrène...), l'état...			
1	Plancher des combles perdus				
2	Combles déjà aménagés				
3	Combles aménageables	Isolés sous toiture <input type="checkbox"/> Isolés au sol <input type="checkbox"/> Type : Epaisseur :			Isolation avec aménagement <input type="checkbox"/> ou Isolation sans aménagement <input type="checkbox"/>
4	Ouvertures	Simple Vitrage <input type="checkbox"/> Double Vitrage <input type="checkbox"/> BOIS <input type="checkbox"/> ALU <input type="checkbox"/> PVC <input type="checkbox"/>			Changement de la totalité <input type="checkbox"/> ou Changement partiel <input type="checkbox"/> Nombre :
5	Système de ventilation	Aucun <input type="checkbox"/> Grilles d'aération <input type="checkbox"/> VMC : Classique <input type="checkbox"/> Hygroréglable <input type="checkbox"/> Double flux <input type="checkbox"/>			
6	Murs				Isolation totale <input type="checkbox"/> ou Isolation partielle <input type="checkbox"/> Nombre :
7	Plancher bas	Terre-plein <input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Vide sanitaire : accessible <input type="checkbox"/> non accessible <input type="checkbox"/> Isolé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Type d'isolant : Epaisseur :			Isolation totale <input type="checkbox"/> ou Isolation partielle <input type="checkbox"/>

8		Chauffage <input type="checkbox"/> En panne				Vos travaux souhaités	
Chauffage principal			Appoint			Système de chauffage	
<input type="checkbox"/> Chaudière <input type="checkbox"/> Poêle/Insert <input type="checkbox"/> Poêle « Bouilleur » <input type="checkbox"/> Radiateur électrique <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Air/Eau <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Air/Air <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Eau/Eau (Géothermie)	<input type="checkbox"/> Fioul <input type="checkbox"/> Gaz Naturel <input type="checkbox"/> Gaz citerne <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Bois bûches <input type="checkbox"/> Granulés <input type="checkbox"/> Pétrole	<input type="checkbox"/> Avant 1988 <input type="checkbox"/> De 1988 à 2000 <input type="checkbox"/> De 2000 à 2005 <input type="checkbox"/> Après 2005	<input type="checkbox"/> Radiateur électrique <input type="checkbox"/> Poêle/Insert <input type="checkbox"/> Cheminée	<input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Bois bûches <input type="checkbox"/> Bois Granulés <input type="checkbox"/> Pétrole	<input type="checkbox"/> Avant 1988 <input type="checkbox"/> De 1988 à 2000 <input type="checkbox"/> De 2000 à 2005 <input type="checkbox"/> Après 2005	<input type="checkbox"/> Poêle/Insert à bois bûches <input type="checkbox"/> Poêle « Bouilleur » à bois bûches <input type="checkbox"/> Chaudière bois bûches <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Air/Eau <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Eau/Eau (Géothermie) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur Air/Air <input type="checkbox"/> Radiateur électrique <input type="checkbox"/> Solaire thermique	<input type="checkbox"/> Poêle/Insert à granulés <input type="checkbox"/> Poêle « Bouilleur » à granulés <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés
Le chauffage principal produit-il l'eau chaude sanitaire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Si non, comment est-elle produite ?.....							